



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2025-12-16/08
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE
DU 16 DÉCEMBRE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20251216-ASS-PLUI-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 décembre 2025, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Sylvain Boreggio, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Francoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Rénald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M HEROUARD Jean-Paul, M TANGUY Martial, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BONNARD Carine, M PICHOIS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, Mme DELAREUX Delphine, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, Mme SAMSON Michelle, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel, M CHAPLAIS Robert, M DE LANGHE Christian, M CLOMENIL Joël, Mme RIVIERE Eveline, Mme FURON Chantal, Mme CASTELNAU Caroline, Mme LEON Patricia, M ZAYANI Abdé, M MAILLARD Jean-Marie, Mme HANOTEAUX Maryvonne, Mme AUGER Stéphanie, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane,

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Didier SCHALLER, Monsieur Stephane CONFAIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc MOMPER, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Cedric LEVERT a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Madame Chantal NUGUES-VILLETTE a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Monsieur Jean-Luc BOUILLE a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Mohamed

DERRAR, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Richard FINIX a donné pouvoir à Madame Sophie BERTIN, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO,

ABSENTS NON PRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur RONNE Christian, Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle, Madame BOCAGE Sophie, Madame MURCIA Christiane, Monsieur MAMMERI Rachid, Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur ALLAIN Philippe, Monsieur LESELLIER Guy, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur AUVRAY Bruno, Monsieur WATEL Patrik, Madame LE GOFF Hélène, Monsieur ROUGER Guillaume, Madame LESEIGNEUR Diane,

● ● ●



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de la modification 4 du PLUi

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, habitat et déplacement (PLUi-HD), approuvé en conseil communautaire le 17 décembre 2019.

Par arrêté en date du 15 juillet 2024, le Président d'EPN a prescrit la modification simplifiée numéro 4 du PLUi.

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, et dans le cadre de la mise en œuvre du ZAN, un objectif de réduction de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de moins 50% a été fixé au niveau national pour la période 2021-2030.

Cette modification a pour objet de mettre en compatibilité le PLUi-HD avec le SRADDET et d'intégrer les objectifs de réduction de la consommation foncière. Pour Evreux Portes de Normandie, l'objectif est une réduction de -47,6% d'ici 2030.

Cet objectif vise à fixer une consommation foncière de 148,2 hectares au lieu des 317 hectares projetés par l'actuel PLUi-HD approuvé en 2019, soit une diminution d'environ 169 hectares.

A l'issue de l'important travail mené avec l'ensemble des communes, le projet de modification simplifiée, à la lecture des surfaces ci-après, « rendues » par les communes,

- Sur les zones 1AU et U, environ 117 hectares sont reclassés en zone agricole ou naturelle.
- Sur les zones 2AU, environ 60 hectares sont reclassés en zone agricole ou naturelle.

Ramène la surface consommable d'ENAF à hauteur d'environ 140 hectares.

Cette modification simplifiée permettra donc de respecter pleinement les objectifs de consommation foncière fixés par le SRADDET Normandie.

Avis et des personnes publiques associées et concertation

La MRAe, par courrier en date du 8 octobre 2025, ne s'est pas prononcée sur le projet de modification simplifiée.

L'UDAP, par courrier en date du 2 septembre 2025, a émis un avis favorable au projet.

Le projet de modification simplifiée a été mis à disposition au siège d'EPN et sur une page internet, accompagné d'un registre numérique, pendant un mois du 20 octobre au 21 novembre 2025.

Le bilan de la mise à disposition, ainsi que les évolutions envisagées suite à cette phase de concertation, sont présentés en annexe de la délibération.

Conformément au bilan de cette mise à disposition du public, joint en annexe de la délibération, le projet de modification simplifiée a évolué. Le zonage des parcelles concernées a été modifié et sera de nouveau étudié à l'occasion de la future révision générale du PLUi-HD.

Le projet de modification est joint à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5211-1 et L5216-5,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L131-4 et suivants, L153-1 et suivants et R153-1 et suivants,
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194,
Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,
Vu le décret n° 2023-1097, du 27 novembre 2023, relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols,
Vu l'arrêté préfectoral n°2024-065 en date du 28 mai 2024 portant approbation de la modification du SRADDET de la Normandie,
Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019, modifié le 28 septembre 2021, le 11 octobre 2022, le 15 octobre 2024 et révisé le 27 juin 2023,
Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2024, prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Vu le bilan de la mise à disposition et les avis des personnes publiques associées,

Considérant que le PLUi d'Evreux Portes de Normandie doit intégrer les objectifs de diminution de consommation foncière fixés par la loi « Climat et Résilience » et ainsi se mettre en compatibilité avec le SRADDET Normandie ;

Considérant la possibilité fixée par la loi « Climat et Résilience » d'utiliser la procédure de modification simplifiée pour la mise en compatibilité avec le SRADDET sur les objectifs de réduction de la consommation foncière,

Considérant que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée conformément à l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 ;

Considérant le bilan de la mise à disposition du public,

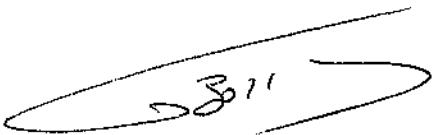
Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification simplifiée 4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie – Habitat et Déplacements, jointe à la présente délibération ;
- **PRECISER** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département.
- **INFORMER** que le dossier approuvé de PLUi-HD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

Avis favorable de la commission Attractivité économique (25/11/25)

ADOPTÉ

Le secrétaire de séance
Monsieur Sylvain Boreggio



Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

